

CONSEILS A SUIVRE POUR LE RECRUTEMENT DU (DE LA) CANDIDAT(E) - CONDITIONS D'ELIGIBILITE – CRITERES DE SELECTION

OBJET : Former des futurs formateurs, des grands experts, à l'arboriculture fruitière en milieu urbain et périurbain et à l'art de la conduite des espaliers.

1. Généralités :

Cette formation s'adresse à toutes les personnes qui pratiquent, ou ont une bonne connaissance pratique et théorique de l'arboriculture fruitière et qui veulent acquérir les compétences d'experts capables de former des équipes de jardiniers à la création et à la maintenance de vergers, de conseiller des décideurs, des moniteurs arboricoles et des porteurs de projets de vergers urbains et péri-urbains, etc. Les participants sont des jardiniers, moniteurs arboricoles, des acteurs de l'agriculture urbaine, des auto-entrepreneurs, etc. Ils sont au début ou au milieu de leur carrière professionnelle plutôt qu'à la fin de celle-ci.

Elle s'adresse aux membres des associations affiliées à la Fédération des Arboriculteurs du Haut Rhin en priorité mais aussi à d'autre personne faisant partie d'associations d'arboriculture comme les Croqueurs de Pommes. D'autres personnes extérieures aux associations d'arboriculture ou des professionnels peuvent postuler dans la limite des places disponibles, à conditions de posséder des notions dans le domaine de l'arboriculture fruitière.

L'objectif est de maintenir nos compétences et transmettre notre savoir-faire, de former nos futurs techniciens et cadres apportant l'appui pédagogique et technique nécessaire aux associations locales afin de promouvoir l'arboriculture familiale et l'art de la conduite des espaliers au grand public, dans le département du Haut Rhin. La technique d'apprentissage proposée alterne des visioconférences, des temps de cours théoriques en salle et des temps de cours pratiques sur le terrain en verger.

2. Prérequis :

Pour suivre cette formation d'experts, il faut avoir suivi les niveaux d'initiation et de perfectionnement 1,2 et 3 au préalable ou de posséder un niveau équivalent (BP, BTS en agriculture, agronomie, etc.). **Cette formation s'inscrit plus particulièrement dans la continuité du niveau 4 (le monitorat) et peut être considéré comme un niveau 5.**

3. La lettre de motivation :

La présentation d'une lettre de motivation par le (la) candidat(e) doit lui permettre de prendre conscience des contraintes personnelles qu'il aura à supporter par sa participation au stage de formation qui s'étale sur 3 saisons hivernales ainsi que de son engagement et de sa responsabilité vis à vis de la fédération ou de l'association qui soutient sa candidature.

Cette lettre de motivation sera obligatoirement jointe au dossier.

Formation européenne à l'art de de l'espalier

Version 3

Ungersheim le 17/05/2025

4. Procédure d'admission - Entretien avec le (la) candidat(e).

L'admission au programme sera confirmée après un interview mené en vidéo conférence par une commission constituée de deux membres du corps professoral et de membres du bureau de la Fédération des Arboriculteurs du Haut Rhin avant la fin juin 2025. Cet entretien vise à évaluer la motivation et la pertinence de l'accord du candidat à s'engager dans le projet et aux formations futures. L'entretien permettra également d'aborder tous les aspects et modalités pratiques de cette formation.

Les participants seront définitivement admis après la validation de la commission et le règlement des frais du programme. Ceux-ci ne sont pas remboursables en cas d'interruption du stage de formation. Les frais de voyage et de séjour sont en principe à la charge des participants. Une partie des frais peut être prise en charge par la Fédération si le candidat est déjà engagé dans nos associations et participe, en tant que formateur, aux stages de formation de niveaux 1 à 4. Des solutions de séjour peu coûteuses seront proposées aux participants.

5. Le formulaire de candidature.

Pour être admis au programme, les candidats doivent remplir le bulletin d'admission ci-joint.

6. Conditions d'éligibilité et critères de sélection.

Le nombre de participants sera limité à 12 personnes. En cas de besoin la sélection s'effectuera selon différents critères :

- L'expression de votre motivation constitue un élément primordial pour que votre dossier puisse être retenu.
- Votre engagement futur à transmettre le savoir-faire acquis sera essentiel ainsi que vos capacités d'enseignements, la mise en œuvre d'outils informatiques et leur maîtrise par ex.
- Les disponibilités passées et futures dans le bénévolat seront également appréciées. Le fait d'être membre de la fédération et de participer aux cours de formation constitue un avantage.
- Pas d'âge limite demandé, mais un âge trop avancé sera problématique. En effet le suivi des arbres s'étalera sur une période d'environ 10 ans et nous souhaitons également votre participation aux prochaines formations. Une bonne forme physique et intellectuelle est recommandée et pour des raisons de sécurité, les candidats doivent pouvoir monter à l'échelle sans problème de vertige, par exemple.
- Une répartition équitable entre les différentes associations et le territoire sera recherchée.
- L'équité entre les genres peut être retenu pour atteindre « L'égalité de genre » ou le fait de fournir aux femmes et aux hommes les mêmes droits.
- Prérequis, une bonne connaissance des techniques arboricoles est souhaitée. Si besoin une évaluation des connaissances sera effectuée.
- Chaque candidat doit obligatoirement être en possession d'une échelle et de gants de protection lors des journées de taille (avec sécateur, scie, cicatrisant, ficelle etc.).

7. Date de clôture des inscriptions :

Avant le 8 juin 2025

- Pour toute candidature retenue par la Commission, les frais d'inscription à la formation devront être réglés avant le **30 juin 2025**.

8. Décision de la Commission.

La Commission informera le (la) candidat(e) de sa décision, par courrier en temps utile (avant fin juin).

9. Coût de la formation.

Le montant de l'inscription à la formation (3 saisons hivernales - 4 années 2025 /2028) est fixé à **2000 €**. Pour les personnes déjà membre à ce jour de la Fédération des Arboriculteurs et engagé dans le bénévolat associatif ou participant à la formation en arboriculture, une partie des frais d'enseignement et d'autres indemnités peuvent être pris en charge par la Fédération (voir par son association).

Ce montant comprend : les séances de formation, les supports pédagogiques des cours et les séances de taille.

Tous les frais annexes (repas, déplacements, achat de livres supplémentaires, etc....) ne sont pas compris dans ce coût.

Aucun remboursement, sauf cas de force majeure, ne sera effectué en cas de désistement.

10. La formation.

Cette formation dispense 180 heures de cours, réparties entre 70 heures de théorie et 90 heures de pratique et 20 heures de séances diverses, visites, évaluations, conférences.

Comment les participants peuvent-ils bénéficier au mieux de cette formation ?

La formation vise à aider les participants à acquérir des savoirs mais surtout à acquérir et maîtriser des savoir-faire liés à L'Art de l'espalier. C'est pourquoi elle est organisée sur une période suffisamment longue. Elle sera complétée par un processus de perfectionnement c.à.d. un suivi de 5 ans pour parfaire la formation des arbres (2028 – 2033).

La formation consiste en un ensemble indissociable de 7 modules en présentiel et de 25 séances en vidéo conférence interactives répartis d'octobre 2025 à février 2028. Les participants sont donc invités à s'organiser pour non seulement participer à la totalité des modules et vidéo conférences ses activités, mais également à :

- Investir du temps dans des travaux individuels et collectif de préparation et de réalisation de projets.
- Lier cette formation à un projet de développement d'activités professionnelles ou associatives. Il sera demandé à chaque participant de formaliser un tel projet.
- Trouver des opportunités additionnelles au programme de pratiquer la taille d'espaliers (au moins, à partir de la deuxième année),

La formation se déroule en français.

Le programme détaillé avec les dates est joint en annexe.

Contenu de la formation :

La formation permet de développer des compétences techniques : lecture de l'arbre fruitier, conduite de formes fruitières en espalier et contre-espalier, conduite de formes fruitières individuelles palissées ou dirigées, choix d'espèces, variétés et porte-greffes pour ces formes fruitières, tailles diverses possibles de formation et de fructification, installation et plantation des arbres, structures de support, installation et matériaux, suivi annuel, palissage, pincements, etc. Elle permet également de développer des compétences managériales et pédagogiques : conception et mise en œuvre - y compris financière - de vergers d'espaliers d'excellence, scénographie et valorisation du verger, gestion de la production, mise en place d'indicateurs

Formation européenne à l'art de de l'espalier

Version 3

Ungersheim le 17/05/2025

d'impacts environnementaux, sociaux et économiques, mise en place de systèmes de gestion d'un verger d'espaliers, création d'une culture de respect des anciens et d'innovation, conception et mise en place d'enseignements de l'art de l'espalier, conseil aux décideurs de nouveaux projets de plantation de vergers d'espaliers, conseil et formation des équipes en charge de la gestion et de la création de vergers d'espaliers.

11. Assurance.

Durant les journées de formation, la couverture de l'assurance est prise en compte par la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin.

La Commission Technique : Pierre BADER



Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter :

- La fédération au tel : 03 89 83 67 75
- Pierre Bader au tel : 06 43 49 23 19